

**Monsieur Pierre Fanneau**  
Directeur général  
La Presse du Sud-Est

Veurey, le 14 décembre 2005

Monsieur,

Nous avons pris acte de votre volonté de retrouver la paix sociale dans l'entreprise.

Comme nous vous l'avons expliqué, nous sommes favorables à ce principe. Néanmoins ceci sera possible uniquement à condition de renouer avec les réunions paritaires qui permettront de remplacer le conflit par le dialogue social et la négociation.

Pour avancer dans ce sens, veuillez trouver ci-jointe une proposition d'accord de la Filpac-CGT.

Nous vous demandons d'organiser rapidement une réunion paritaire nous permettant d'aborder et finaliser ce sujet.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

**Eduardo Morgan-Tirado**  
Secrétaire général

**Copie :**  
M. HP Gilbert

**AFFICHAGE**

# **Proposition d'accord Filpac-CGT La Presse du Sud-Est**

Veurey le 14 décembre 2005

Dans le contexte général exceptionnel dans lequel se trouve l'entreprise (vente du Dauphiné Libéré, modernisation du site et naissance du nouveau journal) les signataires conviennent qu'il est nécessaire pour réussir au mieux cette transition, que l'entreprise connaisse une paix sociale.

Dans ce cadre, les signataires décident :

- 1/** les us et coutumes des réunions paritaires seront dénoncés ; la direction laisse aux organisations syndicales une période supplémentaire de mise en conformité avec la loi de trois mois.
  
- 2/** les réunions paritaires, sauf accord plus favorable, se feront dans le respect de la loi
  
- 3/** un tableau des prochaines réunions paritaires, qui démarreront au 1<sup>er</sup> janvier 2006, sera donné rapidement par la direction générale aux organisations syndicales.
  
- 4/** pour arrêter le mouvement en cours au service expédition
  - la grille des salaires de fin de modernisation est appliquée au 1<sup>er</sup> novembre 2005 au service expédition, avec rappel sur la paie de décembre 2005 (versée le 10 janvier 2006).
  
  - le calendrier de répartition employés/salariés concernant la prévoyance tranche A et B ainsi que retraite tranche B, prévu dans les accords de décembre 2003, est avancé d'un an (démarrage en janvier 2006 au lieu de janvier 2007 – fin en janvier 2008 au lieu de janvier 2009) pour tous les salariés de P.S.E. concernés.